



SOCIÉTÉ DES FOUILLES ARCHÉOLOGIQUES ET DES MONUMENTS HISTORIQUES DE L'YONNE

Société culturelle, historique et scientifique fondée le 14 décembre 1935
14 avenue Courbet – 89000 Auxerre

BULLETIN DE LIAISON

Numéro 135

Octobre 2024

Compte rendu de l'Assemblée générale 2024

Elle s'est tenue samedi 14 septembre 2024, salle « Anna » de la Maison Paul Bert 5, rue Germain Bénard, à Auxerre, en présence de 19 membres à jour de leur cotisation et de 5 membres représentés. Le PV de cette assemblée est adressé par mel ou par voie postale à l'ensemble des adhérents de la SFAY.

Les différents points de l'ordre du jour ont été abordés selon le plan suivant :

1-Rapport moral et d'activité de l'exercice 2023 par le Président Maître Jean-Louis Alliot :

L'an dernier, nous nous sommes réunis en assemblée générale pour la première fois sans Gilbert-Robert Delahaye qui avait présidé aux destinées de la SFAY depuis 1999, succédant à Jean Roumailhac et à René Louis, son fondateur.

Nous avons, après sa disparition brutale en décembre 2022, le docteur Jean-Dominique Caron et moi-même, pris la décision de maintenir le cap tenu par notre président, à savoir :

- parution de trois bulletins de liaison par an,
- présentation de deux à trois conférences par an
- organisation de visites de monuments et de sites historiques.

Nous avons d'ailleurs souhaité maintenir notre visite du musée de Cluny, à Paris, peu après son décès, en décembre 2022.

Nous avons, en outre, relevé trois défis.

- ❖ Le premier fut de procéder à la publication du bulletin scientifique n° 29, bulletin qui n'avait pas reparu depuis 2012 et dont Gilbert-Robert Delahaye n'avait pas achevé la préparation.
- ❖ Le deuxième fut d'organiser un colloque et une exposition puis de publier un catalogue pour commémorer le VIII^e centenaire de la charte d'affranchissement accordée par la comtesse Mathilde de Courtenay le 1^{er} août 1223 qui libérait les Auxerrois de « l'opprobre » du servage, 566 ans avant son abolition en 1789, et créait un collège de douze jurés élus chargés de l'administration de la ville, ancêtre de notre conseil municipal.

❖ Le troisième fut de renforcer les liens que nous entretenons avec les associations locales particulièrement actives qui poursuivent le même but que la SFAY dans l'étude et la mise en valeur de notre patrimoine historique.

La première mission fut confiée au docteur Jean-Dominique Caron, vice-président, qui, avec ardeur, reprit contact avec tous les correspondants, historiens et érudits (et ils étaient nombreux !) avec lesquels Gilbert-Robert Delahaye avait des liens très étroits et qui avaient été sollicités pour envoyer leur contribution au futur bulletin n° 29. Ce ne fut pas une mince affaire, car Gilbert-Robert Delahaye travaillait « à l'ancienne » à partir de fiches, de photos et de dessins dont il était l'auteur, mais en version « papier ». Les talents d'informaticien de notre collègue firent merveille et permirent l'édition d'un bulletin sans l'assistance d'un professionnel graphiste dont le coût aurait lourdement pesé sur les finances de la SFAY. En faisant appel à un imprimeur local, Koésio, nous avons pu limiter le montant de la publication à 1 650 euros. Le plus lourd aura été de régler les frais d'envoi par la Poste, en l'absence de tarif préférentiel, soit 6,30 euros par exemplaire. C'est la raison pour laquelle nous avons privilégié la remise en mains propres, quand cela était possible.

Le deuxième défi fut celui de lancer le projet d'une commémoration de la charte d'affranchissement que j'avais proposé au maire d'Auxerre monsieur Crescent Marault, lors d'une rencontre informelle au cours du forum des associations en septembre 2022. Le projet de colloque et d'exposition a pris une autre dimension après la mise en place d'un comité de pilotage qui s'est réuni régulièrement à la mairie tout au long de l'année 2023. La Ville d'Auxerre, son maire et les élus ont donné une dimension populaire et citoyenne à cet événement pour fêter « les 800 ans de liberté » en associant nos villes jumelles, mais aussi les commerçants, artisans et tous les Auxerrois qui se sont retrouvés à 250 pour assister le 15 septembre au colloque à l'abbaye Saint-Germain où intervenaient nos collègues Patrice Wahlen pour la partie historique, Éric Vandebossche pour la partie économique et monétaire et moi-même pour la partie juridique. Reconstitution historique, banquet des libertés réunissant 350 personnes, spectacle pyrotechnique ont clôturé brillamment cette commémoration le samedi 16 septembre 2023.

- ❖ Le partenariat que nous avons noué avec les associations amies nous a été précieux. Je veux